

HYDR

Fiche de données de sécurité

selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date d'émission : 2016-06-21 Date de révision : 2016-06-21 Version : 1,0

SECTION 1 : Identification

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : HYDR
Code du produit : Non disponible

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Matériau de référence certifié d'hydrastine, pour utilisation en laboratoire uniquement

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Conseil national de recherches Canada
1200, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario) Canada K1A 0R6
T 613-993-2359



Conseil national de
recherches Canada

National Research
Council Canada

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CANUTEC 1-613-996-6666

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS

Cancérogénicité 1B

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS) :



GHS08

Mention d'avertissement (GHS) : Danger
Mentions de danger (GHS) : Peut provoquer le cancer.
Conseils de prudence (GHS) : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage. En cas d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin. Garder sous clef. Éliminer le contenu/ le récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/ internationale.

2.3. Autres dangers

Aucune information complémentaire disponible

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS)

Non applicable

SECTION 3 : Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substance

Non applicable

HYDR

Fiche de données de sécurité

selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%
Chlorure de méthylène	(n° CAS) 75-09-2	0,24

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau : Si l'irritation se produit, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si une irritation cutanée se persiste, consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.
- Premiers soins après ingestion : Si le produit a été ingéré, ne PAS provoquer le vomissement à moins que ceci ait été demandé par du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après inhalation : Peut causer l'irritation des voies respiratoires.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut irriter la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Peut irriter les yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.
- Symptômes/lésions après ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Traiter pour les matériaux environnants.
- Agents d'extinction non appropriés : Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

- Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

HYDR

Fiche de données de sécurité

selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

6.2. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour le confinement : Contenir le déversement puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Réduire au minimum le dégagement de poussière. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.
- Procédés de nettoyage : Récupérer la substance déversée avec un aspirateur ou un autre moyen et la placer ensuite dans un conteneur de récupération. Ventiler la zone.

6.3. Référence à d'autres sections

Voir la section 8 pour des conseils supplémentaires sur les vêtements et l'équipement de protection, et la section 13 pour d'autres conseils sur l'élimination.

SECTION 7 : Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution. Le chlorure de méthylène est soumis à la norme 29CFR 1910.1052 qui peut contenir des exigences spécifiques pour la manutention incluant l'équipement de protection requis, les zones réglementées, le contrôle et la surveillance médicale. L'employeur doit passer les normes en revue et assurer la conformité aux exigences applicables.
- Mesures d'hygiène : Lessiver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Conditions d'entreposage : Conserver sous clé et hors de portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. La température d'entreposage à long terme recommandée est de -20 °C / -4 °F.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Chlorure de méthylène (75-09-2)		
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	50 ppm
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	25 ppm
OSHA	OSHA PEL (STEL) (ppm)	125 ppm (voir 29 CFR 1910.1052)
IDLH	US IDLH (ppm)	2300 ppm
NIOSH	Sans objet	

8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : Aérer/ventiler les lieux pour maintenir l'exposition aux poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc, sous les limites permises.
- Protection des mains : Porter des gants de protection.
- Protection oculaire : Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
- Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.
- Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement : Maintenir les niveaux sous les seuils de la protection environnementale de la communauté.

HYDR

Fiche de données de sécurité

selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Autres informations : Ne pas manger, fumer ou boire là où la substance est manipulée, traitée ou entreposée. Se laver les mains minutieusement avant de manger ou de fumer. À manipuler selon les pratiques de sécurité et d'hygiène industrielles établies.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	:	Solide
Apparence	:	Poudre.
Couleur	:	Aucune donnée disponible
Odeur	:	Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	Aucune donnée disponible
Point de fusion	:	Aucune donnée disponible
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	:	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non inflammable
Limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	:	Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	:	Aucune donnée disponible
Solubilité	:	Aucune donnée disponible
Coefficient de répartition n-octanol/eau	:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Viscosité	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Aucune information complémentaire disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune, dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable, dans les conditions normales d'entreposage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune, dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur.

HYDR

Fiche de données de sécurité

selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

10.5. Matières incompatibles

Aucune connue.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut inclure, sans s'y limiter : les oxydes de carbone.

SECTION 11 : Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

HYDR	
DL50 orale rat	Aucune donnée disponible
DL50 cutanée lapin	Aucune donnée disponible
CL50 inhalation rat	Aucune donnée disponible

Chlorure de méthylène (75-09-2)	
DL50 orale rat	1600 mg/kg
CL50 inhalation rat	53 mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Mutagenicité sur les cellules germinales : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cancérogénicité : Peut provoquer le cancer.

Chlorure de méthylène (75-09-2)	
Groupe IARC	2A - Probablement cancérogène pour l'homme
Statut NTP (National Toxicology Program)	1 - Preuves de cancérogénicité, 3 - Cancérogène pour l'être humain selon une hypothèse raisonnable
Dans la liste des substances cancérogènes spécialement réglementées de l'OSHA	Oui

Toxicité pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger par aspiration : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Symptômes/lésions après inhalation : Peut causer l'irritation des voies respiratoires.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut irriter la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Peut irriter les yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.

Symptômes/lésions après ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

HYDR

Fiche de données de sécurité

selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

SECTION 12 : Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.2. Persistance et dégradabilité

HYDR

Persistance et dégradabilité	Non établi.
------------------------------	-------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

HYDR

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information complémentaire disponible

12.5. Autres effets néfastes

Aucune information complémentaire disponible

SECTION 13 : Données sur l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales. Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Department of Transportation (DOT) et Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Conformément aux exigences du DOT et TMD

Non réglementé pour le transport

Indications complémentaires

Autres informations : Aucune information supplémentaire disponible.

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

SECTION 15 : Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations fédérales

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus), sauf :

Hydrastine	n° CAS 29617-43-4
------------	-------------------

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus), sauf :

Hydrastine	n° CAS 29617-43-4
------------	-------------------

Chlorure de méthylène (75-09-2)

Soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis

Loi SARA Section 313, États-Unis – Déclaration des émissions	0,1 %
--	-------

15.2. Réglementation des États – É.-U.

Aucune information complémentaire disponible

HYDR

Fiche de données de sécurité

selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

SECTION 16 : Autres informations

Date d'émission	: 2016-06-21
Date de révision	: 2016-06-21
Version	: 1,0
Préparé par	: Nexreg Compliance Inc.

Avis de non-responsabilité :

Les renseignements contenus dans la présente fiche signalétique ont été établis sur la base de nos connaissances à la date de sa publication. Ils sont fournis uniquement à titre indicatif pour permettre la manipulation, la fabrication, le stockage, le transport, la distribution, la mise à disposition, l'utilisation et l'élimination dudit produit dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire fournie dans la fiche, peuvent ne pas être applicables au mélange dudit produit avec d'autres substances ni être utilisables dans tout autre procédé.

Ce produit est uniquement conçu dans le but de servir dans le cadre de travaux de recherche ou d'expériences. Il ne doit pas être utilisé à des fins alimentaires, thérapeutiques, ménagères, agricoles ou esthétiques. Il doit être utilisé sous la supervision d'un personnel technique qualifié et disposant d'une expérience pratique de la manipulation de substances chimiques potentiellement dangereuses. Outre le solvant contenu dans ce produit (le cas échéant), les autres substances dangereuses dans la solution présentent des concentrations si faibles que la détermination exacte du degré de danger qu'elles pourraient poser n'est pas justifiée et pourrait même s'avérer trompeuse. Enfin, nous ne pouvons être tenus responsables des dommages qui pourraient résulter de la manipulation de ce produit ou d'un contact avec celui-ci.

Le texte anglais est la version définitive de ce document